

Edito



Permettez-moi, chers Amis (es) de rappeler certaines règles, en particulier pour la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire ou extraordinaire. Je cite : « L'assemblée Générale Ordinaire doit se tenir une fois par an, dans les 6 mois qui suivent la clôture de chaque exercice, pour prendre connaissance et statuer sur le rapport de gestion de l'Association.

rendre hommage à une ancienne Présidente pour son action et son dévouement. Pour moi, c'est une courtoisie élémentaire et un devoir pour les responsables.

Il faut également veiller à tenir une AGO dans un périmètre acceptable, pour ne pas alourdir les dépenses d'une Association. C'est également une règle de base qu'il faut, dans la mesure du possible, appliquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour modifier les statuts. A ce titre, elle est seule habilitée à décider de la modification de la dénomination sociale, etc. »

Chaque intervention de personnes au cours d'une Assemblée Générale doit, dans un compte rendu, être scrupuleusement consignée.

Avec votre Conseil d'Administration nous sommes très vigilants à respecter les règles et à être, à cet effet, strictement en conformité avec la loi.

Enfin, le 12 mars 2014, la chaîne FRANCE 5, émission médicale a fait un reportage sur notre Association, qui a été diffusé à la suite de l'intervention d'un Président d'Association de stomisés. A juste titre, nous n'avons pas jugé utile de prévenir nos Adhérents et sympathisants, puisque notre reportage venait tout naturellement à la suite de l'interview sur les stomies.

Nous veillons, avec les convocations à l'AGO, de vous transmettre les comptes de l'exercice afin que vous puissiez en prendre connaissance avant l'Assemblée et permettre ainsi de poser toutes questions utiles, en toute connaissance de cause. La transmission de la situation financière est d'ailleurs obligatoire et doit être appliqué à la lettre.

Je me devais mes chers Amis(es) de vous exposer ces quelques réflexions qui garantissent le sérieux d'URILCO LORRAINE votre Association et fier de l'être !

L'Assemblée Générale est également propice à rendre hommage aux personnes qui se sont impliquées, avec compétence, pour le bien d'une Association ou Fédération, en particulier de

Merci de votre attention.

Claude SIGNORELLI.
Président

Réunion des adhérents

Les JEUDIS, à partir de 14 h,
au siège de l'association,
1 rue du Vivarais
Vandœuvres-les-Nancy

- 11 septembre 2014
- 9 octobre 2014
- 13 novembre 2014
- 11 décembre 2014

Nous comptons sur la
présence de chacun !



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Domaine du Charmois 25 avril 2014

Mesdames, Messieurs, mes chers Amis(es),



Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, satisfait de vous retrouver ainsi pour tenir notre 16^{ème} Assemblée Générale Ordinaire, qui permet de renforcer les liens qui nous unissent et de vous donner des nouvelles de votre Association.

Je vous remercie de votre présence, vous manifestez ainsi votre intérêt et votre attention à la vie de votre Association qui est la vôtre et votre soutien au Conseil d'Administration qui m'assiste dans mes tâches et par qui, URILCO LORRAINE, a le mérite d'exister. Qu'il en soit vivement remercié, ainsi que, particulièrement, notre trésorier **Bernard MANGIN** qui, par son dévouement et son sérieux, permet à l'Association de disposer d'une trésorerie efficace, grâce aussi à nos généreux donateurs et, en particulier, La LIGUE CONTRE LE CANCER, Comité de Meurthe-et-Moselle, Comité de la Meuse, la CPAM, la ville de NANCY, les laboratoires médicaux, etc.

Sachez que nous formons une grande famille, unie par les épreuves que nous avons toutes et tous endurées. Raison de plus pour nous entraider et nous soutenir.

Je pense que les Adhérents qui ne se sont pas manifestés, par leur présence ou leur pouvoir, ont peut-être été empêchés pour raison de santé. Dans ce cas je leur souhaite de tout cœur, un prompt rétablissement, car nous sommes une Association d'anciens malades et il n'est pas rare que l'un ou l'autre soit, temporairement, indisponibles.

Les activités principales, outre la convivialité, consistent à donner, au nouveau stomisé, les informations qui lui sont nécessaires pour vivre normalement et au patient, futur stomisé, celles qui peuvent le rassurer en lui démontrant qu'il y a un « après » valable et acceptable, à l'aide d'un appareillage approprié.

La stomie peut être temporaire ou définitive. Dans tous les cas, une telle annonce est toujours choquante pour la personne concernée et nécessite des explications et du temps, des rencontres avec d'autres personnes stomisées pour arriver à l'accepter. L'aide de notre Association est alors appréciée et indispensable.

Le fait d'avoir une stomie n'empêche pas de faire de bons repas (tout dépend où elle se situe), ni même de voyager et de reprendre ses activités et loisirs préférés, comme peuvent en témoigner les personnes stomisées de longue date. Ainsi, nous avons l'occasion d'afficher notre détermination à rendre, chaque jour, un peu plus dynamique

et attrayant URILCO LORRAINE et démontrer qu'il y a une vie après la stomie. Prouver aux malades et à leurs proches que la maladie, bien qu'handicapante, n'est pas un frein à la qualité de la vie, du moment où elle est réalisée avec responsabilité, préparation et assistance.

Aide et soutien à l'autonomie des personnes porteuses d'une stomie urinaire et/ou digestive, suite à des cancers, c'est en résumé le but de notre action associative.

Je poursuis mon rapport moral en remerciant la Mairie de VANDŒUVRE-LÈS-NANCY pour la mise à disposition de ces magnifiques salons du Domaine du Charmois et ce, à titre gratuit.

Je salue la présence du docteur **Yves KESSLER**, Président de la LIGUE CONTRE LE CANCER Comité de Meurthe-et-Moselle, et de **Chantal COLIN**, sa fidèle collaboratrice. Nous entretenons, avec ces personnes, un partenariat toujours aussi efficace et appréciable. Madame **Régine KOMOROWSKI**, 1^{ère} adjointe à la mairie de Vandœuvre, déléguée à l'action sociale, nous a honoré de sa présence. J'ai aussi plaisir à saluer la présence de **Cédric BOUQUET**, responsable communication à l'Institut de Cancérologie de Lorraine et de **Josiane NAUMAN**, Présidente de l'Association SYMPHONIE, avec qui nous avons également une collaboration exemplaire et en particulier, dans le cadre de l'IRCA et des visites aux patients en traitements en chimiothérapie.

Je présente les excuses du Docteur **STINES**, Président de l'ADECA 54, du professeur **CONROY**, directeur général de l'ICL, du docteur **Jacques FROMENT**, Président de la LIGUE comité 55, de **Sylvie ROBERT**, responsable santé au Grand Nancy,...

Permettez-moi, chers Amis (es) d'avoir une pensée émue pour les Adhérents ou conjoints d'Adhérents qui nous ont malheureusement quittés l'an passé. J'assure à leur famille, toute notre sympathie. Je vous demande, de respecter, en hommage à leur mémoire, une minute de silence... Merci.

Après cette marque de respect en témoignage de nos Adhérents décédés, je vous rappelle l'ordre du jour de cette 16^{ème} Assemblée Générale Ordinaire :

- Ouverture de la 16^{ème} AGO
- Approbation du compte rendu de l'AGO du 26 avril 2013
- Approbation du compte rendu de l'AGE du 26 avril 2013
- Rapport moral, rapport d'activité par le Président
- Rapport financier 2013 et projet de budget 2014 présenté par le Trésorier – Quitus aux Administrateurs et affectation du résultat
- Désignation de madame **Christine ODILLE**, cooptée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 mars 2014, comme Administrateur, en remplacement du regretté **Christian MEUNIER**

- Renouvellement des mandats de 4 Administrateurs sortants qui se représentent (article 3 des statuts) : **Claude FRITSCH**, **Christiane MEYER**, **Joseph PERRIN** et **Claude SIGNORELLI**.
- Questions diverses.

- Avant de passer au rapport d'activité de votre Conseil d'Administration, je vous demande d'approuver le compte rendu de l'AGO du 26 avril 2013 et le compte rendu de l'AGE du 26 avril 2013. – contre, Absentions, merci, approuvés à l'unanimité

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois et les questions suivantes ont été abordées au cours de ses réunions :

- Il n'y a pas eu d'opération COLON TOUR en 2013, mais dans le cadre de la campagne MARS BLEU concernant le dépistage du cancer Colo rectal, nous avons assuré une permanence à la polyclinique de Gentilly. Une manifestation s'est tenue à AUCHAN Tomblaine, organisée par **Jacques PERRIN** dans le cadre de la santé pour le personnel. Un stand URILCO LORRAINE a permis une sensibilisation sur le cancer colorectal.
- Il faut signaler que le mardi 19 mars 2013 une rencontre échanges « quelle prise en charge après un cancer colo rectal » a été programmée au carrefour santé.
- Il faut, malheureusement signaler que nos visites, en tant que stomisés contacts, n'ont pas été plus nombreuses qu'en 2012. Nous avons pourtant rencontré des stomathérapeutes de plusieurs établissements pour les sensibiliser et dire combien les personnes opérées d'une stomie apprécient d'être soutenues et réconforter par nos visites.
- Nous avons signé une convention avec la CPAM de Meurthe-et-Moselle qui nous accorde une subvention.
- Des réunions se sont tenues à la LIGUE – Comité 54 concernant la Phase 2 du projet stratégique de la LIGUE NATIONALE. Votre serviteur, en tant qu'Administrateur de la LIGUE a participé aux travaux et réflexions sur le devenir de la LIGUE.
- Il a également participé à plusieurs réunions d'ADECA 54 et de son conseil d'Administration.
- Une réunion a eu lieu pour faire le bilan d'ONCOLOR le 11 mars 2013. Il faut signaler la parfaite collaboration avec **Josiane NAUMAN**, Présidente de l'Association SYMPHONIE pour effectuer nos visites auprès des patients en traitement en chimiothérapie à la Polyclinique de Gentilly, qui rencontre toujours beaucoup de succès.
- Un seul numéro de notre bulletin de liaison « le Lien » est paru en 2013. Il retraçait le compte rendu de l'AGO du 26 avril et de l'AGE du 26 avril 2013.
- Nous avons refait, entièrement, nos différents imprimés du fait, entre autres, du changement de notre raison Sociale : URILCO LORRAINE à la place d'URILCO 54 55.
- Le repas des Adhérents du 22 juin 2013 au chalet Beau Rivage à Pierre la Treiche a regroupé 36 personnes et s'est déroulé à la satisfaction de toutes et de tous.

L'Assemblée Générale de la Fédération des Stomisés de France s'est tenue à PARIS le 24 mai 2013. Elle a été suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Il y avait onze nouvelles candidatures à élire au Conseil d'Administration. Deux anciens Administrateurs compétents et dynamiques n'ont pas été réélus, ce qui a été pour le moins choquant ! Madame Odile EDERLE, d'URILCO 67 a été élue en tant que Présidente de la F.S.F, en remplacement de la dynamique et dévouée Carole MILLER. Un congrès et une AGO est prévue en septembre à NÎMES ! Je ne m'y rendrai pas ainsi que Bernard MANGIN, vu la distance et les frais que cela occasionnera. Pourquoi ne pas avoir continué à faire l'AG de la FSF à PARIS, ce qui est nettement plus central.

- Une restructuration des bureaux de la LIGUE a permis l'agrandissement de certaines pièces. Je rappelle l'avantage d'être hébergé dans les locaux de la LIGUE comité de Meurthe-et-Moselle qui, outre l'aspect matériel, représente également pour URILCO LORRAINE un aspect financier non négligeable (Mise à disposition du matériel : photocopieuse, assistance du secrétariat, etc.). Je tiens, à nouveau à remercier chaleureusement la LIGUE, son Président Yves KESSLER, Jean Pierre PILON, ainsi que Chantal COLIN.

- Une enquête auprès de nos Adhérents concernant l'attribution de cartes d'invalidité et de stationnement a été lancée en 2013. Nous avons rendez vous en mai prochain avec la 1ère vice Présidente

au Conseil Général, qui est chargée, entre autres de l'handicap pour faire le point et essayer d'en tirer une règle générale.

- La sortie des Adhérents organisée le 19 octobre 2013 à Colombey les deux églises a regroupée 54 personnes. Grâce à l'apport de personnes étrangères à l'Association elle a pu être maintenue, ce qui, un moment n'a pas été évident par manque de participants.

- Enfin, une convention doit être signée entre la LIGUE Comité de Meurthe-et-Moselle et URILCO LORRAINE.

Voilà, mesdames, Messieurs, Chers Amis(es), j'en ai terminé avec mon rapport moral et d'activité et je vous remercie d'avoir été sensible à mon écoute, car, comme vous le savez, je suis très attentif à détailler, avec sérieux, les activités d'URILCO LORRAINE et de son Conseil d'Administration et c'est également le rôle d'une Assemblée Générale de vous tenir au courant de la « vie » de votre Association.

Je vous remercie de votre attention et poursuivons l'ordre du jour de cette 16^{ème} Assemblée Générale Ordinaire.

Le compte rendu de l'AGO du 26 avril 2013 est approuvé à l'unanimité, ainsi que le compte rendu de l'AGE du 26 avril 2013. Le rapport moral et d'activité, présenté par le Président, est également approuvé, par l'Assemblée.

Bernard MANGIN, trésorier de l'Association, présente le rapport financier 2014 et le projet de budget 2015, qui démontre la bonne gestion d'URILCO LORRAINE et se traduit par un résultat positif de l'exercice. Le rapport financier 2014 et le projet de budget 2015 sont adoptés à l'unanimité, après que les vérificateurs aux comptes, messieurs Jean Paul MULLARTZ et Gérard VANNON, attestent de la régularité des opérations comptables, quitus est donné au Trésorier et au Conseil d'Administration pour la saine gestion des comptes de l'Association.

L'Assemblée décide d'affecter le solde positif de l'exercice 2014 au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, la désignation d'un nouvel Administrateur Madame Christine ODILLE, en remplacement du regretté Christian MEUNIER et le renouvellement des Administrateurs sortants.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président SIGNORELLI lève la séance et remercie les personnes présentes pour leur soutien et leur participation.

Le film du reportage de France 5, émission médicale, réalisé le 19 mars 2014 sur les stomies et URILCO LORRAINE est ensuite projeté et recueille la satisfaction des Adhérents.

Le Conseil d'Administration, réunit après l'AGO a réélu, à l'unanimité, Claude SIGNORELLI qui faisait partie du Tiers sortant, comme Président de l'Association, ainsi que Christiane MEYER, Secrétaire.

*Le Président,
Claude SIGNORELLI.*



Urilco Lorraine : liste des administrateurs

Le bureau

Fonction	Nom, prénom et email	Adresse complète avec N° de téléphone
Président	Claude SIGNORELLI - claudesignorelli@orange.fr	5, Rue de la Faille 54600 VILLERS LES NANCY - 03 83 28 34 66 - port. 06 81 92 04 65
Président d'honneur	Joseph PERRIN - j.perrin@free.fr	69, Rue de Ceintrey 54160 PULLIGNY - 03 83 25 01 93 - port. 06 18 50 65 44
Vice Président	Marc CAILLET - marccaillet@neuf.fr	10, Rue de Jéricho 54136 BOUXIERES AUX DAMES - 03 83 22 77 20 - port. 06 04 49 26 62
Secrétaire	Christiane MEYER - christiane.meyer0993@orange.fr	18, Rue Jacques Callot Cedex 32 54710 LUDRES - 03 83 25 66 65 - port. 06 86 55 13 50
Trésorier	Bernard MANGIN - bernardmangin@free.fr	1, Placette Morez 54180 HEILLECOURT - 03 83 54 29 82 - port. 06 15 51 20 02

Administrateurs : Jacques BOONEN, Mme Claude FRITSCH, André KIENTZ, Jocelyne MAES, Christine ODILLE, Maurice VANNON, Claude SYDA.

Vérificateurs aux comptes : Jean-Paul MULLARTZ, Gérard VANNON.



Repas des adhérents, samedi 21 juin 2014, Chalet Beurivage, Pierre-la-Treiche.

Rappel : carte de stationnement pour les personnes handicapées



L'attribution de la carte de stationnement européenne est subordonnée aux critères d'appréciation d'une mobilité pedestre réduite et de la perte d'autonomie dans le déplacement, selon l'arrêté du 13/03/2006.

Le taux d'invalidité n'est donc plus, depuis cette date, le seul critère d'attribution de la carte de stationnement.

Ainsi, la capacité de l'invalidé s'apprécie selon l'activité relative aux déplacements extérieurs. De ce fait, une réduction importante de la capacité et de l'autonomie de déplacement à pied correspond à une difficulté grave

dans la réalisation de cette activité et peut se retrouver chez des personnes présentant, notamment, un handicap lié à des déficiences motrices et viscérales.

Ce critère est rempli dans les situations suivantes :

- La personne a un périmètre de marche limité inférieur à 200 mètres
- La personne a systématiquement recours à l'une des aides techniques suivantes pour ses déplacements extérieurs : Aide Humaine, canne ou tous autres appareillages manipulés à l'aide des deux membres supérieurs, un véhicule pour personnes handicapées (Fauteuil roulant, entre autre), la personne a recours, lors de tous ses déplacements extérieurs, à une oxygénothérapie...

Compte rendu de la rencontre du 20 mai 2014 (Urilco Lorraine et la m.d.p.h.)

Rencontre, le 20 Mai 2014 à 17h30, entre URILCO Lorraine et la M.D.P.H. de Meurthe-et-Moselle (Maison Départementale des Personnes Handicapées), 123, rue Ernest Albert – CS 31030 – 54520 LAXOU, pour un questionnaire et des explications sur les critères d'attribution de la carte d'invalidité et de la carte européenne de stationnement, pour les personnes stomisées définitivement.

Etaient présents :

Pour la MDPH :

- Madame PILOT Michelle, Présidente de la CDAPH (Commission des Droits et l'autonomie des Personnes handicapées)
- Monsieur DUSSINE Stéphane, Directeur de la M.D.P.H

Pour URILCO Lorraine :

- Monsieur SIGNORELLI Claude, Président
- Monsieur CAILLET Marc, Vice-Président
- Monsieur MANGIN Bernard, Trésorier
- Madame MEYER Christiane, Secrétaire

Après avoir présenté l'Association et expliqué le rôle et les motivations de celle-ci, URILCO fait part de son désarroi face à la diversité des cas de possession de cartes d'invalidité et/ou de stationnement, mise en évidence par un sondage effectué parmi ses membres. Un tableau résumant ce sondage et en analysant les résultats, est distribué afin d'étayer la conversation. Celui-ci fait ressortir le sentiment d'injustice, d'inéquité, voire d'illogisme ressenti par nos adhérents et appelle à des explications.

Ces explications nous sont données, dans un premier temps, par Monsieur DUSSINE qui nous rappelle les lois qui régissent ces modes d'attribution. Il précise que ces lois sont nationales voire européennes et leurs applications sont strictes sur tout le territoire, tant qu'elles ne seront pas abrogées, remplacées ou amendées. Avec l'appui de Mme PILOT, il nous informe que quelques dif-

férences peuvent exister d'un département à un autre dues à la présence dans la Commission d'assistante sociale et psychologue qui étudient l'environnement social de l'handicapé au moment de la demande et qui pourrait justifier les écarts existants entre les différents départements et surtout entre les différents cas. Il nous précise également que lors des séances de la Commission, le nom des personnes concernées ainsi que leurs pathologies ne sont pas cités. Seul est pris en compte l'handicap parmi son environnement (Age d' l'handicapé, milieu social, famille, adresse, existence ou non d'autres soucis de santé, etc...) et influe sur le taux d'invalidité et l'acceptation ou non de l'attribution d'une ou des deux cartes.

Dans l'interprétation des textes légaux, URILCO fait remarquer que seule la mobilité est prise en compte (qui s'exprime en pas ou en mètre par rapport à un point donné) alors que pour nos pathologies, les notions d'autonomie et de réactivité suite à incident, sont importantes. Monsieur SIGNORELLI cite un texte traitant de l'oxygénothérapie où l'autonomie est nécessaire et reconnue. Ce texte et sa reconnaissance pourraient être étendus aux personnes stomisées. URILCO rappelle également que les conditions de vie en milieu citoyen évoluent. De plus en plus, les grands centres urbains développent le principe des parkings-relais et invitent l'utilisation des transports en commun pour les déplacements dans la cité et sa banlieue. Cet état de fait, nouveau, fragilise et handicape encore plus les personnes stomisées limitant ainsi leur niveau d'autonomie.

Après prise en considération des arguments de chacun, il est convenu que :

- Il ne faut pas hésiter à renouveler sa ou ses demande(s) si le dossier médical ou l'environnement du stomisé évolue.

- Outre les nuances existant entre les différents cas, la CDAPH n'a pas la possibilité de faire évoluer les textes ou les lois qui régissent leurs actions. Elle ne peut qu'appliquer.

- Par contre, il nous est conseillé de s'adresser ;

- aux députés de nos régions (par exemple Madame Chaynesse KHIROUNI pour la Meurthe-et-Moselle), qui eux, après examen de notre dossier, peuvent faire évoluer les textes et les lois.
- aux grands centres urbains (Exemple, la CUGN) qui peuvent aider à la prise en considération du cas des stomisés.
- à des associations telles que « HANDICAP 54 », qui peuvent intégrer dans leurs actions, les particularités des stomisés.
- Il serait bon de rappeler, autant que possible, à la FFS (Fédération Française des Stomisés) que le problème est général et qu'il doit être présenté et traité de façon uniforme sur l'ensemble de l'hexagone.
- Le dossier restait ouvert et que URILCO Lorraine, fidèle à sa vocation, s'emploiera à l'amélioration des conditions de vie de ses membres.

Le Trésorier de URILCO Lorraine a profité de cette entrevue pour se renseigner si, des associations telles que la nôtre peuvent être subventionnées. Si une subvention est possible, elle serait attribuée par le Conseil Général, qui met à disposition un formulaire de demande correspondant.

La réunion se termine à 18h45, la MDPH par ses représentants rappelle ses disponibilités pour ce type d'entrevue et URILCO Lorraine, par l'intermédiaire de son Président, remercie Madame Michelle PILOT et Monsieur Stéphane DUSSINE, pour leur accueil et pour les explications et conseils fournis.

Marc CAILLET
Vice-président

Avec le soutien :

